



2026/14

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
GENISSAC (GIRONDE)**

DATE DE CONVOCATION 2 FEVRIER 2026	L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE 09 FEVRIER A DIX-HUIT HEURES Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages en séance publique sous la Présidence de Madame BOURDAT BRISSEAU Émeline, Maire.
DATE D’AFFICHAGE 2 FEVRIER 2026	Étaient présents : Madame BOURDAT BRISSEAU Émeline, M. BAGGIO Jean-Marie, Madame HENRY Christine, M. CHAPUS Benoît, Madame BOUCHON PEAUCELLE Isabelle, M. LELEU Pascal, M. BUREAU Olivier, Madame PEETERS Stéphanie, M. LAPORTE Francis, Madame PALLUET Laurence, Madame MAURI Fabienne, Madame BLIMON Rachel, Monsieur COLL Albert, Madame HOUQUES Christine
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19 PRÉSENTS : 14 VOTANTS : 14 QUORUM ATTEINT	Absents excusés : Madame L'HOMME Céline, M. LANSARD RUIZ Pierre, M. CALISTO David Absents : Madame SICHE Delphine, M. LASSALLE Jérôme M. BAGGIO Jean-Marie a été élu Secrétaire de séance.
OBJET : Participation financière pour l'achat d'un équipement pour la psychologue du RASED	Madame le Maire informe l'Assemblée qu'une nouvelle psychologue de l'Education nationale a été affectée sur les écoles du secteur et qu'elle ne bénéficie pas du test psychologique (WPSSI IV) nécessaire pour les prises en charge des enfants de moins de 6 ans. A noter que ce test sert également à fournir des bilans dans le cadre de demandes particulières auprès de la MDPH. L'équipement coûte 2 543,94 € TTC et servira à 6 écoles : Beychac-et-Caillau, Génissac, Ecole Jean Jaurès à Libourne, Nérigeau, Saint-Germain-du-Puch et Vayres.



DATE DE CONVOCATION 2 FEVRIER 2026	Dans un courriel transmis le 30 janvier dernier, Monsieur le Maire de Nérigean propose de mutualiser cet achat en répartissant les participations financières des communes du secteur au prorata des effectifs de chacune des écoles concernées. Pour Génissac, le montant s'élève à 303,12 € TTC. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DATE D'AFFICHAGE 2 FEVRIER 2026	- VALIDE ce procédé équitable et ACCEPTE de verser la part lui incombant. - INDIQUE que cette dépense sera inscrite en section de fonctionnement du budget principal de la Commune de l'exercice 2026. - DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19 PRÉSENTS : 14 VOTANTS : 14 QUORUM ATTEINT	Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme.
OBJET : Participation financière pour l'achat d'un équipement pour la psychologue du RASED	Le Maire,  Émeline BOURDAT BRISSEAU Le Secrétaire de séance,  Jean-Marie BAGGIO

